



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 21 MAI 2015

En l'an deux mille quinze, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de TIFFAUGES (Vendée) a été réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BLANCHET, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, 1^{er} adjoint, Mme BRÉMOND, 2^{ème} adjoint, M. GOURDON, 3^{ème} adjoint, Mmes Et MM GIRAUDET, PAVAGEAU, PROVOST, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU

Absents excusés : Mme ARNOU, Mme GUILLET, Mme POUPELIN

Procurations : Mme ARNOU à M. GOURDON, Mme GUILLET à M. BROCHU

Secrétaire de séance : M. PROVOST

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Monsieur Guylain PROVOST** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

=====

Approbation du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

1- INFORMATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A) Entretien des espaces verts départementaux par l'entreprise ARBORA pour un coût de 10 836.37 € H.T. (Suite à une consultation, seule l'entreprise ARBORA a répondu).

2- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux différentes demandes de subventions reçues, il est proposé d'étudier la proposition d'attribution des subventions aux associations.

Pour le Contrat Enfance Jeunesse, il est proposé de verser une subvention de 45 000€. Cette subvention sera soumise à certaines conditions à définir en accord avec l'association Le Château des Loisirs.

Concernant le comité des fêtes, il est proposé de ne pas décider d'un montant aujourd'hui mais de le faire ultérieurement en utilisant les provisions prévues à cet effet. Il en sera de même pour l'association de gestion de la sono.

Pour les autres demandes, le même principe de calcul que les années précédentes est proposé à savoir un forfait minimum de 130 € ou un calcul en fonction du nombre d'adhérents de moins de 20 ans (19€ par adhérent ou de plus de 20 ans (3€ par adhérent).

Après avoir examiné la proposition et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- ***D'attribuer les subventions pour l'année 2015, comme indiqué dans la liste détaillée ci-dessous :***

DÉNOMINATION DES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
I - ASSOCIATIONS DE TIFFAUGES		
A- Associations à vocation sociale		
C.A.T.M.-A.F.N.	330.00 €	130.00 €
Amicale des pompiers	130.00 €	130.00 €
Eté jeunes en liberté		
Association "les petits soleils"	130.00 €	130.00 €
Amicale Laïque	130.00 €	130.00 €
Amicale Laïque - Capoiëra/Hip Hop	266.00 €	209.00 €
APEL école Notre Dame - classe découverte	5 525.00 €	
Le pied à l'étrier	130.00 €	130.00 €
B- Associations sportives		
REVEIL SPORTIF TEIPHALIEN		
R.S.T. Section Football	1 509.00 €	834.00 €
Subvention pour équipe en régional (football)		
R.S.T. Judo Club	177.00 €	408.00 €
R.S.T. Section Tennis	275.00 €	130.00 €
Subvention pour équipe en régional (tennis)		
R.S.T. Section Volley-Ball	560.00 €	665.00 €
Subvention pour équipe en régional (volley-ball)		
R.S.T. Cyclo-teiphalien	130.00 €	130.00 €
Tempo Danse	1 123.00 €	1 003.00 €
R.S.T. Badminton	503.00 €	454.00 €
C- Associations culturelles, de détente et autres		
Club d'amitié teiphalien du 3ème âge	350.00 €	350.00 €
Club de fitness et gym douce	339.00 €	293.00 €
Foyer des jeunes	677.00 €	411.00 €
Malibu Couleur	130.00 €	130.00 €
Comité des fêtes		
Société de chasse "Saint-Hubert"	130.00 €	130.00 €
Société de pêche "Le goujon teiphalien"	130.00 €	130.00 €
Peintres en Teiphalie	250.00 €	250.00 €
Compagnie teiphalia	246.00 €	
R.S.T. Section musique	500.00 €	500.00 €
Sono		
II - CONVENTION - ECOLE NOTRE DAME	79 807.64 €	83 542.68 €
III - CONVENTION - RESTAURANT SCOLAIRE	19 000.00 €	19 000.00 €
IV - PROVISIONS POUR CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	41 977.97 €	45 000.00 €
V - PROVISIONS POUR AUTRES DEMANDES	13 544.39 €	13 780.32 €
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	168 000.00 €	168 000.00 €

- *D'assortir le versement de la subvention pour le contrat enfance jeunesse de conditions à définir avec l'association le Château des loisirs,*
- *De prévoir la possibilité de verser une subvention au comité des fêtes et à l'association de gestion de la sono en cours d'année,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces subventions.*

3- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire de rajouter au règlement de la salle polyvalente une précision concernant le parquet de la grande salle.

Afin de prendre en compte l'installation de ce nouveau sol, Monsieur le Maire propose de rajouter la mention suivante à l'article 6 du règlement : «- *L'utilisation de talc est interdite sur le parquet de la salle* ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver la modification du règlement la location de la salle polyvalente telle que proposée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *de rajouter la mention suivante à l'article 6 du règlement de la salle polyvalente :*
«- *L'utilisation de talc est interdite sur le parquet de la salle* »

4 – APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 novembre 2014 validant le projet de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la commune,

CONSIDERANT que la mise en place du DUERP est une obligation pour les collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la démarche de mise en place du DUERP a été réalisée avec l'aide du service Hygiène et Sécurité du centre de gestion,

CONSIDERANT que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

- pour valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Plan de Prévention des Risques Professionnels qui en découle,
- pour autoriser la mise en place du programme d'actions correctives validé en Comité Technique Paritaire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- *de valider le Document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan de prévention des risques professionnels qui en découle,**
- *d'autoriser la mise en place du programme d'actions correctives validées en Comité Technique Paritaire.*

5 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il a été procédé au tirage au sort des 3 personnes suivantes pour l'inscription sur la liste préparatoire des jurés 2016 :

- Mme BROSSET Martine
- Mme GIRAUDET Monique
- M. ALBERT Louis-Michel

6 – DIVERS

- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancienne mairie, des démarches sont engagées afin que la commune se fasse accompagner.

- Monsieur le Maire informe que les mélodies du carillon de l'église seront réenregistrées dans le courant du mois de juillet.

- Concernant les aménagements de sécurité réalisés dans la rue des écoles, il reste à formaliser les arrêts minutes. Dans l'ensemble ces aménagements sont satisfaisants.

La séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance,
Guylain PROVOST